

Roy Notre Seigneur, et esquelles lettres se contient que ou cas que incontinent ne serez content de la dite somme, que vous estes d'entencion de vous en prendre et paier sus le premier que trouveres d'entre nous, comme ces choses sont plus au large contenues en voz dictes lettres, lesquelles vous envoyons cy dedans encloses. Du contenu desquelles lettres nous avons esté et fumes merveilleux et non sans cause. Et créons fermement que quant vous les signastes, s'ainsi est que les aiez signées, vous n'ayertites point audit contenu en icelles. Car vous qui estes si hault et si puissant seigneur et qui estes chief et portant l'espée de la conservacion de la seigneurie et justice du Roy notredit Seigneur, ne vouldriez proceder en tel cas que gracieusement et par justice, mesmement contre nous à qui vous povez commander voz bons plaisirs et qui tousjours avons esté de bon vouloir les accomplir au bien du Roy notre dit Seigneur, comme ses bons et loyaulx subgiés. Et voulentiers vous escrivons ces choses afin que les remonstrez, s'il vous plaist, à ceulx qui ont fait ou fait faire lesdites lettres, lesquelles, comme dit est, nous ne povons croire qu'elles aient esté ainsi faictes de votre commandement ne sceu. Et quant à la dite somme, pleise vous savoir, notre redoublé seigneur, qu'il a esté et est impossible à nous que la faire peussions paier ne finer, tant pour les autres aides qu'il nous a convenu et convient pour chacun jour, comme pour la grant cherté et petite recueillie de vivres qu'avons eu et avons en ce pays de Lionnois, comme aussi pour les mutations et foiblage des monnoyes qui ont eu et ont cours en ce royaume et mesmement en ce pays de lyonnois, lesquelles ne nous ont riens lessié; aussi pour les grans fortificacions et autres paiemens qu'il nous a convenu et convient faire pour deffense de ceste ville de Lion, mesmement du costé des empires duquel nous sommes tous desclauz,